

Ministry of Education

Ministère de l'Éducation

Deputy Minister

Sous-ministre

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone 416 325-2600
Facsimile 416 327-9063

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 327-9063



NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision et secrétaires-trésorières et
secrétaires-trésoriers des administrations scolaires

EXPÉDITEUR: Kevin Costante
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation

DATE: Le 19 octobre 2009

OBJET: **La Stratégie pour la sécurité dans les écoles et le projet de loi
157, Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation (sécurité de nos
enfants à l'école)**

J'aimerais faire le point sur la Stratégie pour la sécurité dans les écoles du ministère de l'Éducation.

La *Loi sur l'éducation* (la Loi), telle que modifiée par la *Loi de 2009 modifiant la Loi sur l'éducation (sécurité de nos enfants à l'école)* (le projet de loi 157) a été adoptée par l'Assemblée législative le 1^{er} juin 2009. Modifiant les dispositions concernant la sécurité dans les écoles, la *Loi* exige, d'une part, que le personnel scolaire signale les incidents graves touchant les élèves à la direction de l'école et que celle-ci communique avec les parents des victimes et, d'autre part, que le personnel scolaire intervienne en cas d'incident qui pourrait nuire au climat scolaire. Lorsque la Loi entrera en vigueur le 1^{er} février 2010, les conseils devront avoir en place des politiques et des lignes directrices appropriées, qui se basent sur la politique du Ministère.

La Loi renforce la Stratégie pour la sécurité dans les écoles de l'Ontario et s'inscrit dans la réponse exhaustive au rapport de décembre 2008 de l'Équipe d'action pour la sécurité dans les écoles intitulé *Façonner une culture de respect dans nos écoles : Promouvoir des relations saines et sûres*. En vertu de cette Loi, tout le personnel des conseils scolaires devra intervenir pour mettre un frein aux comportements inappropriés chez les élèves afin d'améliorer le climat scolaire et de venir en aide aux victimes.

Pour aider les conseils scolaires à satisfaire ces exigences, deux notes Politique/Programmes ont été révisées : la note n° 144, *Prévention de l'intimidation et intervention*, et la note n° 145, *Discipline progressive et promotion d'un comportement positif chez les élèves*. Ces notes sont jointes à la présente et sont affichées sur le site Web du Ministère à www.edu.gov.on.ca.

Vous constaterez en les lisant que les conducteurs d'autobus scolaire, tout comme le personnel du conseil, sont tenus de signaler par écrit à la direction de l'école les incidents graves touchant les élèves. Les conseils doivent donc incorporer les exigences relatives au signalement des incidents dans leurs contrats et leurs politiques ayant trait au transport.

Dans la note n° 145, vous remarquerez qu'on a ajouté une précision à l'intention des directions d'école à propos de l'alinéa 265(1)m) de la partie X de la *Loi sur l'éducation*, souvent désigné sous le nom de disposition d'exclusion. La note précise que cette disposition ne doit pas être utilisée comme une mesure disciplinaire. En outre, si une direction d'école décide qu'il est nécessaire d'exclure un élève de l'école, elle doit faire part de sa décision aux parents le plus rapidement possible dans les circonstances et les informer de leur droit d'interjeter appel de la décision en vertu de cette même disposition. La Loi demeure inchangée.

Les équipes des conseils scolaires pourront suivre une formation sur les modifications à la Loi et sur les notes Politique/Programmes les 20 et 21 octobre 2009. Les équipes des conseils scolaires seront responsables de donner cette même formation aux équipes des écoles qui, à leur tour, relayeront l'information au personnel enseignant et non enseignant de leur école.

Mentionnons également qu'une version révisée du modèle de sondage sur le climat scolaire sera bientôt accessible sur le site Web du Ministère. Le sondage contient maintenant des questions sur l'équité et l'éducation inclusive de même qu'un plus grand nombre d'éléments permettant de recueillir de l'information sur l'intimidation sexuelle, l'intimidation selon le genre et l'homophobie. Le format du sondage a été modifié pour en faciliter la présentation. Il est possible de remplir le sondage en ligne ou de le télécharger en formats PDF (lecture seulement) ou Word. Les versions électroniques seront transmises à un outil de compilation et d'évaluation qui permettra aux directions d'école d'imprimer des rapports propres à leur école.

Le Ministère apprécie les efforts déployés par les conseils pour assurer la sécurité dans nos écoles. Nous espérons travailler avec vous pour mettre en œuvre les modifications apportées aux dispositions sur la sécurité dans les écoles de la *Loi sur l'éducation*.

Veillez visiter la page suivante pour consulter la version complète du projet de loi 157 : http://www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do;jsessionid=310d9df4b7e79e23b2b3820ae68dc6e56c6a097313f5989459ae788083314f02.e38QbhiLbxaRbi0MahuTbhiTb3b0n6jAmljGr5XDqQLvpAe?locale=fr&Intranet=&BillID=2161.

Si vous avez des questions sur les notes Politique/Programmes ci-jointes, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau du ministère de votre région. Vous trouverez la liste des bureaux régionaux en pièce jointe.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'K' followed by a horizontal line and a small dot.

Kevin Costante

p.j.

c. c. Chefs des bureaux régionaux du ministère de l'Éducation

Chefs régionaux

Bureau régional de Barrie

Directrice: Joan Fullerton

Téléphone: 705-725-7631

Bureau régional de London

Directeur par intérim: Gerry Treble

Téléphone: 519-667-2011

Bureau régional d'Ottawa

Directeur par intérim: Jacques Torjman

Téléphone: 613-225-9210, poste 136

Bureau régional de Sudbury-North Bay

Directeur: Paul Ménard

Téléphone: 705-564-7165

Bureau régional de Thunder Bay

Directrice: Dawna Johnson

Téléphone: 807-474-2987

Bureau régional de Toronto

Directrice: Kathy Verduyn

Téléphone: 416-314-8679